

DIRECTION GÉNÉRALE
Vannes-Auray, Ploërmel
Josselin, Belle-Île-en-Mer
Malestroit et Quiberon

DECISION DU DIRECTEUR N°2024_095

Portant délégation en faveur de Madame Caroline BILHAUT, Directrice adjointe,

Le Directeur Général du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,

- Vu le Code de la Santé Publique,
- Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005, modifié, portant statut particulier des grades et emplois des personnels de Direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la Loi n° 86.33 du 9 janvier 1986,
- Vu les articles D.6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs aux délégations de signature,
- Vu le décret n°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux Groupements Hospitaliers de Territoire,
- Vu l'organigramme du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique et de la Direction de la direction commune,
- Vu l'arrêté du CNG du 29 mars 2016, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique,
- Vu l'arrêté du CNG du 12 février 2021, nommant M. Philippe COUTURIER, Directeur des Centres Hospitaliers de Bretagne Atlantique à Vannes, de Ploërmel, Josselin, Belle-Île et des EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 1er mars 2021,
- Vu l'arrêté du CNG du 21 août 2023, nommant Mme Caroline BILHAUT, Directrice adjointe, aux Centres Hospitaliers Bretagne Atlantique à Vannes, Ploërmel, Josselin, Belle-Île et des EHPAD de Malestroit et de Quiberon à compter du 11 septembre 2023,
- Vu l'organigramme de la Direction des Affaires Juridiques et Générales ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation permanente est donnée à **Mme Caroline BILHAUT**, Directrice adjointe chargée des affaires juridiques et Générales, pour signer en lieu et place du Directeur Général :

- ❖ Les courriers, décisions, notes d'information nécessaires au bon fonctionnement de son secteur,
- ❖ Les courriers aux autorités de justice,
- ❖ Les courriers aux plaignants, y compris les fins de non-recevoir, les procès-verbaux de saisie des enregistrements et des éléments constitutifs des dossiers médicaux lors des saisies réalisées au sein du CHBA par les autorités judiciaires ou par les officiers de police judiciaire,
- ❖ Les procès-verbaux de saisie sur réquisition judiciaire d'échantillons biologiques réalisés au CHBA et conservés au laboratoire à titre conservatoire,
- ❖ Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice,
- ❖ Les courriers à l'ensemble des intervenants ou parties aux affaires contentieuses,
- ❖ Les actes relatifs à l'organisation du travail, les congés, les autorisations d'absence sur les personnels placés sous son autorité, y compris la notation,

A l'exception des marchés publics, du courrier adressé aux Elus et à l'Agence Régionale de Santé, des conventions de portée générale et des décisions que le Directeur Général juge opportun de se réserver.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Caroline BILHAUT**, sans que l'absence ou l'empêchement ait besoin d'être évoqué ou justifié, délégation est accordée à **Madame Corinne BRIERE**, Attachée d'Administration Hospitalière, pour la délégation des pièces administratives suivantes :

- ❖ Les procès-verbaux de saisie des enregistrements des dossiers médicaux lors des saisies réalisées au sein du CHBA par les autorités judiciaires ou par les officiers de police judiciaire,
- ❖ Les procès-verbaux de saisie sur réquisition judiciaire d'échantillons biologiques réalisés au CHBA et conservés au laboratoire à titre conservatoire,
- ❖ Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

ARTICLE 3 :

Dans le cadre de cette délégation, il appartient à Mme Caroline BILHAUT de rendre compte au Directeur Général du suivi de ces affaires.

ARTICLE 3 :

La présente décision prend effet à la date de signature.

La présente décision annule et remplace la décision N°2023_069 en date du 11 septembre 2023, relative au même objet.

La présente décision fait l'objet d'une publication au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Vannes, le 1^{er} octobre 2024,

Le Directeur Général,
Du Centre Hospitalier Bretagne Atlantique
Établissement Support du Groupement Hospitalier
Brocéliande Atlantique

Philippe COUTURIER
Directeur



Destinataires

- Trésorerie du CHBA
- Mme BILHAUT, Directrice adjointe
- Mme BRIERE, conseillère juridique
- Affichage réglementaire
- Archives Direction

Spécimen de signature :

Centre Hospitalier Bretagne Atlantique	
Madame Caroline BILHAUT Directrice adjointe	
Madame Corinne BRIERE Attachée d'administration Hospitalière Conseillère juridique	